

BOURSE DE LA FONDATION PALLADIO

PRESENTATION

Le programme de bourses de la Fondation Palladio vise à soutenir des étudiants, français et étrangers, dont le projet de formation supérieure ou de recherche est directement lié à l'industrie immobilière et à la construction de la Ville. Ce projet devra être conçu sous le parrainage d'un établissement d'enseignement supérieur et de recherche français ou étranger et/ou d'une entreprise du secteur.

La Fondation Palladio va au-delà de l'apport financier et offre aux lauréats d'être accompagnés par un parrain professionnel, membre du [Cercle 30](#), ou représentant l'un des [fondateurs et mécènes](#) de la Fondation.

Pour consulter la Charte des Bourses de la Fondation Palladio, [cliquez ici](#)

Pour 2017, les administrateurs de la Fondation Palladio ont décidé d'un nombre de 10 bourses d'un montant unitaire maximum de 10.000 € (*sous réserve des dispositions des articles 5.1 in fine et 7.3 al.1 du Règlement de l'appel à candidatures 2017*).

QUI PEUT CANDIDATER ?

Les candidatures aux Bourses Palladio 2017 sont ouvertes aux étudiants, doctorants, post-doctorants, cadres d'entreprises dans les conditions suivantes :

- Des étudiants français ou étrangers diplômés d'un master 2 universitaire ou d'une grande école ou équivalent, désirant poursuivre leurs études en France dans le cadre d'un cycle de formation complémentaire liée à l'industrie immobilière ou dans le cadre de la préparation ou de la soutenance d'une thèse sur un sujet immobilier ou sur la construction de la ville, ou encore dans le cadre de recherche post-doctorale.
- Des étudiants français diplômés d'un master 2 universitaire ou d'une grande école ou équivalent, désirant poursuivre leurs études à l'étranger dans le cadre d'un cycle de formation complémentaire liée à l'industrie immobilière ou dans le cadre de la préparation ou de la soutenance d'une thèse sur un sujet immobilier ou sur la construction de la ville, ou encore dans le cadre de recherche post-doctorale.
- Des étudiants étrangers, titulaires d'une première année de master ou équivalent qui, soit dans le cadre d'échanges internationaux de type Erasmus ou Erasmus Mundus, soit sous le parrainage d'une entreprise de l'industrie immobilière ou d'une université étrangère, ont le projet de suivre une partie de leurs études supérieures dans un cycle consacré à l'industrie immobilière et à la construction de la ville d'une université ou d'une grande école française.
- Le cas échéant, et selon des modalités à étudier au cas par cas, des cadres d'entreprises françaises ou internationales, identifiés par leur employeur comme des personnalités à fort potentiel et, à ce titre, comme de futurs managers, dont le projet est de suivre une

formation complémentaire, de type MBA ou Executive MBA, en France ou à l'étranger.

Les projets de recherche présentés par les doctorants et post-doctorants peuvent être issus de toutes disciplines et notamment : Aménagement, Anthropologie, Architecture, Droit, Econométrie, Economie, Economie urbaine, Finance, Géographie, Gestion, Management, Sciences Politiques, Sociologie, Urbanisme.

Ils seront rattachés à une Ecole Doctorale, un Centre de Recherche, un établissement d'enseignement supérieur et de recherche, français et/ou étranger.

Date limite de candidature : 17/03/2017